



DFPE LES AGENTS DE L'OMBRE...

mai 2013

Suite au questionnaire et à la réunion d'information des personnels administratifs, la **Cfdt** a décidé d'interpeller la direction concernant les primes.

Les personnels administratifs nous ont interpellés sur la disparité et la diminution par rapport à l'année précédente et des montants perçus au titre des reliquats de fin d'année
Ils s'interrogent sur ces différences...

Ce qu'il faut savoir sur le régime indemnitaire :

Le régime indemnitaire des adjoints administratifs est aligné sur la fonction publique de l'état, ils peuvent donc percevoir de l'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), de la prime de rendement (PR) et l'indemnité départementale.

Afin de permettre aux directions de fixer les soldes de fin d'année, une enveloppe leur est déléguée, elle est calculée à partir des primes perçues l'année précédente par chaque agent présent dans la direction et d'une majoration dont le pourcentage est décidé par le secrétariat général.

Certains semblent avoir oublié qu'en 2011 et 2012 la réorganisation du SRH de la DFPE et la mise en place des CASPE a demandé de nombreux efforts aux personnels.

La **Cfdt** a donc décidé de « demander ses comptes » à la direction sur les critères d'attribution des soldes de fin d'année.

Conctactez nous au 01.49.96.68.27

Mail : spp.cfdt@paris.fr



...Rejoignez la Cfdt